Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260625-25_06_2026__10-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 25 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-cinq juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Absents : 6 Pouvoirs : 3

Présents : Claudine LUCAS, Emmanuel DEBROIZE, Cyril DENIEL, Virginie BÉAGUE, Jean-Marc BOISSEL, Guillaume DAGOREAU, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Loreena CHAUVEAU BELOT, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD (pouvoir à Emmanuel DEBROIZE), Christophe GOUDÉ (pouvoir à Guillaume DAGOREAU), Fanny RENARD, Thibaut CHASTEL (pouvoir à Cyril DENIEL)

Secrétaire de séance : Emmanuel DEBROIZE

25/06/2026-10	**RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE** 8.1 Enseignement

Madame Virginie BEAGUE, adjointe aux affaires scolaires, présente les devis obtenus de la part de l'entreprise MICRO-C et de l'entreprise Générale de Bureautique. Elle indique qu'il s'agit de 4 vidéoprojecteurs à laser qui ne nécessitent pas de maintenance. Le vidéoprojecteur s'adapte à la luminosité de la pièce et ne crée pas d'ombre. Ce sont des vidéoprojecteurs interactifs. Les 7 ordinateurs portables sont de marque Terra Mobile, 16 pouces. 6 ordinateurs seront destinés aux enfants et 1 ordinateur pour l'équipe enseignante.

Madame BEAGUE indique que les ordinateurs actuels sont devenus obsolètes vis-à-vis des logiciels que l'éducation nationale préconise d'utiliser. A ce sujet, le Conseil Municipal est informé qu'une demande de subvention sera d'ailleurs étudiée lors du prochain conseil municipal pour l'acquisition des logiciels.

Madame BEAGUE procède au comparatif des deux devis. Elle explique que, bien que l'acquisition du matériel soit moins chère chez MICRO-C, les frais annexes d'installation, de connectiques et de préparation des postes rendent la prestation moins coûteuse chez Générale de Bureautique. Madame BEAGUE, adjointe, ajoute que l'entreprise Générale de Bureautique est réactive et donne déjà satisfaction pour les copieurs de la mairie et de l'école.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260625-25_06_2026__10-DE

Il est demandé à Virginie BEAGUE ce qui sera fait de l'ancien matériel informatique devenu obsolète. Madame BEAGUE indique que c'est une question à laquelle il faudra réfléchir. Les vidéoprojecteurs pourraient être mis à disposition des associations communales par exemple, les ordinateurs pour aider aux démarches administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT les devis de l'entreprise Générale de Bureautique suivants :**
  - **5 505.00 € HT pour les 7 ordinateurs portables ;**
  - **7 980.00 € HT pour les 4 vidéoprojecteurs.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les devis correspondants.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

Le secrétaire de séance,
Emmanuel DEBROIZE

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 03/07/2026
Le Maire,
Claudine LUCAS